

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH

Conformément au règlement (CE) no 453/2010

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH
No du produit 61065

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour la gravure

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00
Lefranc-Bourgeois@colart.fr

Personne À Contacter Jon Lloyd Group Regulatory Affairs Manager +44 (0)20842434224; j.lloyd@colart.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

33 (0)2 43 83 83 00 Ce numéro n'est valide que pendant les heures de bureau.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xn;R20/21/22. Xi;R36/38. R43. N;R51/53. R10.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Étiquetage



Nocif



Dangereux pour
l'environnement

Phrases De Risque

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils De Prudence

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH**3.2. Mélanges**

DIPENTÈNE		< 1%
No CAS : 138-86-3		No CE : 205-341-0
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) R10 R43 Xi;R38 N;R50/53	
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE		60-100%
No CAS : 8006-64-2		No CE : 232-350-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21/22,R65 R43 Xi;R36/38 N;R51/53	
Terpinolene = p-mentha-1,4(8)-diene		< 1%
No CAS : 586-62-9		No CE : 209-578-0
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. **NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !**

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Inhalation**

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

Utiliser : Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

S'oxyde facilement à l'air en peroxydes instables qui peuvent exploser spontanément. Peut exploser en cas de chauffage ou en cas d'exposition aux flammes ou aux étincelles.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Les égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE	VLEP	100 ppm	560 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection des mains

Pour une exposition de 4 à 8 heures, porter des gants en : Alcool polyvinylique (PVA). P.T.E.F. (Teflon).

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Noir.
Odeur	Térébenthine.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>156 760 mm Hg
Densité relative	0,9 20°C
Valeur pH, Solution Concentrée	Non applicable.
Point d'éclair	41 CF (Creuset fermé).

9.2. Autres informations

Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers. Éviter Air et oxydants. Lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de : Carbone.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

Non déterminé.

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Non déterminé.

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

Non déterminé.

Mises En Garde Sur La Santé

Les gaz ou les vapeurs sont dangereux en cas d'exposition prolongée ou en de fortes concentrations. Ce produit chimique peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Irritant pour les yeux et les muqueuses. Répresseur du système nerveux central. Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH**Symptômes**

Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlage et larmoiement. Pupilles dilatées. Rhinite (inflammation des muqueuses nasales). Irritation des voies respiratoires supérieures. Irritation grave de la peau. Éruption allergique. Nausée, vomissements. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. Maux de tête.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bio-accumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Absorber avec de la vermiculite ou du sable sec et éliminer dans un site d'enfouissement agréé. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1263

No. UN (IMDG) 1263

No. UN (ICAO) 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport PAINT RELATED MATERIAL

Désignation officielle de transport MATIERE APPARENTEE AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3

Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.

No. D'Étiquette ADR 3

Classe IMDG 3

Classe/Division ICAO 3

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH

Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No. De Danger (ADR)	30 Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 60°C, valeurs limites comprises) ou matière liquid inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante.
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision	04/07/2012
Révision	1
Date	15/04/2009
Phrases - R (Texte Intégral)	
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CHARBONNEL VERNIS NOIR A RECOUVRIR LAMOUR / LAMOUR BLACK COVERING VARNISH

Mentions De Danger Completes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure les informations sont applicables pour une certaine utilisation.